

LE TRAVAIL AVEC LES PARENTS

LES ÉTABLISSEMENTS EN ACTION !

EN SOUTIEN A L'AUTORITÉ PARENTALE PARTAGÉE

“A une époque où nous sommes aspirés par le flux des images et la succession des évènements, il apparaît nécessaire de mettre en valeur les fondamentaux qui tiennent et structurent notre société. Les emblèmes qui représentent nos institutions doivent transcender de manière symbolique cette prépondérance des instants et des images qui portent atteinte à la temporalité et donc à la construction identitaire des groupes d'appartenance.

De manière isomorphe⁽¹⁾, les familles sont elles mêmes traversées par ce contexte sociétal, ce qui a pour effet de mettre à mal **l'autorité parentale partagée**.

Or, le juge des enfants renvoie à l'exercice de l'autorité des parents dans l'intérêt de l'enfant. Il confie donc au service d'AEMO des missions de réhabilitation des fonctions parentales quand elles dysfonctionnent. Dans ces cas, au-delà de la parenté, par le mandat qui lui est octroyé, l'équipe éducative a pour fonction de restaurer *la parentalité*.

Cette dernière est à entendre comme la capacité de deux parents à construire une unité parentale, au creux de leurs différences. Il s'agit de faire des choix communs, en référence à des valeurs partagées tenues par des rituels conséquents, pour prendre des décisions dans l'intérêt de leurs enfants. Il s'agit d'une coparentalité. La notion de parentalité peut être traduite par **l'exercice de la fonction des parents**. En ce sens elle réside dans la compétence appliquée à l'autorité parentale et cela garantit, de manière pérenne, un exercice en commun de cette tâche, quel que soit le devenir du lien entre les parents.

L'autorité est le défi lancé aux parents par les enfants pour qu'à partir de leurs différences ils se rejoignent sur *l'essentiel*. Certes en poussant parfois le bouchon un peu loin, les enfants en appellent à de la structure. Or, celle-ci rejette le principe de non contradiction et protège les différences de niveaux de génération. Chaque difficulté rencontrée est toujours une invitation à trouver une troisième voie quand on est dans l'impasse.

La fonction d'autorité qui n'est que le reflet, la résultante d'une structure qui se tient en référence à

une dimension symbolique, transcende le niveau de perception de chaque parent. Chacun amène subjectivement dans le pot parental, son point de vue en fonction de l'idée, de l'image qu'il a du monde. Il y a *structure parentale* quand les références imaginaires de chacun des parents sont indexées d'un niveau symbolique. Le primat des perceptions qui résultent de l'image que l'on se fait de la réalité en référence à nos origines, fait que nous restons ancrés sur des reconnaissances et des préférences susceptibles d'activer des rivalités de lecture, de modèle, sans que cela puisse être indexé d'une dimension qui les transcendent. Dimension symbolique qui, seule, permet l'édification d'une structure en désaliénant chacun des protagonistes de la prépondérance de ses perceptions, au dépens de celle de l'alter ego. Le primat de l'horizontalité favoriserait la valorisation de soi aux dépens de l'autre en se référant à un simple niveau linéaire de comparaison où chacun chercherait la faveur des enfants. Or, cette troisième dimension vient favoriser le dépassement des comparaisons perceptives pour accéder à une mise en relief des points de vue différenciés, au-delà des conflictualités névrotiques. Cela ouvre ainsi la voie à l'identité créative, constructive de *l'identité parentale* telle un “absolu du couple parental”.

Il s'agit de la dimension ternaire⁽²⁾, de Loi qui s'édifie subrepticement, implicitement quand **le débat contradictoire** est opératoire dans “un couple parental”. Cela émerge à chaque fois que la dialectique parentale permet l'institutionnalisation de **décisions communes au-delà des confluences et des divergences** potentielles. Il est de nature de l'autorité d'être inévitablement mise en

question, du fait de sa position foncièrement transitive. Il en résulte un dépassement de deux pôles contradictoires d'une même unité ; la femme et l'homme, le maternel et le paternel se transcendant dans un couple parental.

L'appartenance parentale ne peut exister qu'à deux conditions fondamentales : d'une part, le respect de la différence, des particularités individuelles nécessite le dépassement des contradictions éventuelles vers un consensus minimum de solidarité ; d'autre part, chacun des protagonistes en présence doit se nourrir du reproche fait par l'autre parent à son endroit, non pas comme une atteinte à son intégrité personnelle mais, *comme une attention susceptible de l'aider dans sa quête de distanciation avec l'enfant*. La capacité de **transformation du reproche en recommandation** souligne la capacité de chacun à se nourrir du regard de l'autre afin de se garantir de toute tendance d'une trop grande proximité comme de tout défaut d'attention à l'endroit de l'enfant.

Une des missions du travailleur social est de remplir une fonction de tiers.

Le travail avec les parents (à différencier d'une médiation parentale) **introduit un processus** à engager avec chacun des partenaires pour restaurer la valeur de la complexité, de la diversité des lectures du monde. Sortir de cet affrontement en passant du simple au complexe est une de ses perspectives.

Le travail avec les parents est une nécessaire reconnaissance des dissonances en tant que valeurs à débattre. Il est également espace d'ouverture susceptible de favoriser protection et acceptation de l'imprévisible et de l'inattendu. Ainsi

⁽¹⁾ isomorphe : de forme analogue, de structure semblable et comparable, malgré une différence d'amplitude, d'échelle de grandeur.

⁽²⁾ ternaire : de structure triangulaire, donc composé de trois éléments dont chacun peut être tiers dans l'inter-relation des deux autres.

LE TRAVAIL AVEC LES PARENTS

LES ÉTABLISSEMENTS EN ACTION !

EN SOUTIEN A L'AUTORITÉ PARENTALE PARTAGÉE (suite)

posées, les exigences contradictoires se trouvent à tous les niveaux de la vie du couple parental. Notamment lorsqu'une conduite trop sévère, autoritariste d'un parent affronte la fantaisie, la tolérance trop permissive de l'autre. *Entre une autonomie outrageusement affranchie de lien et un lien trop englobant*, la transmission parentale s'insinuera comme vecteur fondamental vers l'ouvert. *Pour être sujet autonome, chaque enfant doit au moins être récepteur de deux héritages d'origine, d'une culture partagée, et forcément être en même temps héritier d'une filiation particulière.*

Et, à l'instar de ce qu'évoque E. Morin⁽¹⁾, en référence à l'éthique de choix, l'enfant doit pouvoir construire son autonomie par le choix de ses appartenances.

Quand les parents montrent des difficultés dans l'éducation des enfants, le juge peut dès lors faire appel aux services sociaux. *La dimension ternaire*, pour une raison quelconque, n'est plus opératoire et afin de tenter de la réhabiliter le service d'A.E.M.O. est dans un premier temps sollicité pour représenter, métaboliser cette dimension, ce tiers nécessaire au bon fonctionnement de la parentalité. Et, permettre dans un second temps à la famille de s'en approprier afin de se passer de cette représentation. Cette programmation inscrit l'objet du travail non pas vers une aide particulière à apporter à chacun des adultes, mais vers une position de **soutien à ce qui les réunit comme parents dans l'intérêt de leurs enfants**. *L'objectif essentiel revient à transformer les allégations, les désignations réciproques en attentions réciproques dans le respect des valeurs mythiques et éducatives que les deux parents partagent fondamentalement.*

Ainsi, pour l'un des plus petits groupes d'appartenance complexe que constituent deux parents, il nous apparaît essentiel de *préserver les deux références identitaires* que sont le pôle paternel et le pôle maternel. Deux pôles qui s'épanouissent dans leurs différences et leurs congruences, voire dans leurs

contradictions comme dans leurs similarités.

Pour ce faire, le processus engagé avec les parents comporte plusieurs phases de travail que nous pouvons décliner de la sorte :

La première phase peut être composée d'un à plusieurs entretiens avec chaque parent, en fonction du besoin ressenti.

Nous présentons individuellement à chacun l'intérêt d'un tel travail avec l'autre parent en leur soulignant que si on leur propose cela c'est que nous estimons que malgré leurs divergences, malgré leurs tensions, ils sont d'accord sur **l'essentiel** en ce qui concerne l'intérêt de leurs enfants, à savoir :

- qu'ils soient en bonne santé et reçoivent les fondements d'une bonne hygiène de vie,
- qu'ils investissent leur scolarité afin de réussir un projet professionnel,
- qu'ils accèdent à une vie affective équilibrée dans l'intérêt de leur construction personnelle et familiale ultérieure,
- qu'ils soient bien éduqués et intègrent les valeurs sociales fondamentales pour se socialiser au mieux,
- et surtout qu'ils parviennent à s'appuyer sur le support parental (par le jeu des appropriations et des infidélités) pour définir leurs propres choix identitaires.

Cette phase individuelle est l'occasion de revisiter l'histoire individuelle, conjugale et parentale. Y mettre un peu de temporalité dégage chacun de l'envahissement de l'instant qui rabat l'investissement personnel au niveau des perceptions actuelles.

Ce pas de côté qui en résulte, favorise l'accès à des attentes susceptibles d'être partagées avec l'autre parent dans l'intérêt des enfants.

La deuxième phase consiste dans la rencontre parentale proprement dite où les parents dans un premier temps peuvent évoquer leurs reproches mutuels afin de poser leurs différences de point de vue. Mais, dans un second temps,

l'essentiel repose sur la compétence des parents à prendre conscience de l'intérêt de leurs confluences certes, mais aussi des divergences qu'ils affichent. *Qu'ils soient d'accord d'avoir des désaccords* pour asseoir l'intérêt de leur débat contradictoire, favoriser les compromis qui permettent l'accès à des décisions communes qui font *Autorité partagée* dans l'intérêt des enfants.

Quand cela est atteint, chaque parent pensera d'abord à l'intérêt des enfants plutôt que de s'évertuer à avoir leur faveur, à l'encontre de l'autre parent en le diabolisant.

Une troisième phase a pour objet *la transmission de cet acquis*, de ce cheminement qui ancrent les valeurs des deux origines de référence comme valeurs dénuées de rivalités mais, au contraire, réciproquement connotées de manière positive dans leurs ressemblances et leurs différences. Deux pôles différents, voire contradictoires *d'une même unité parentale* qui invite et favorise la capacité à choisir en toute sécurité, en dehors de tout conflit de loyauté, atténuant ainsi les risques de conflit intime et d'aliénation à une seule figure parentale.

Cette phase peut prendre des allures différentes en fonction du contexte. Elle peut s'effectuer *de manière officialisée*, formalisée soit lors d'une réunion des enfants avec les deux parents si cela n'active pas de confusion, soit plus fréquemment avec chaque parent, de manière individuelle. Elle peut également se faire *de manière implicite*, les enfants étant simplement au courant du travail de leurs parents et bénéficiant concrètement de la sérénité structurante qu'ils leur apportent. Si l'objectif de ce processus est atteint la problématique des enfants se lève de surcroît.

Ces trois étapes ne sont pas nécessairement à lire dans une succession logique. Le troisième temps peut par exemple, s'amorcer en cours de la deuxième période.

Jean Pierre Le Duff
Psychologue au service de Milieu Ouvert
(équipe de Vannes)

⁽¹⁾ Quelques références bibliographiques d'Edgar MORIN :

- "Introduction à la pensée complexe" (Editions du Seuil)
- "Éthique" (la méthode) (Editions du Seuil - 2004)